

À compter le 5 juillet 2023

CONDITIONS DU PROGRAMME DE RÉCOMPENSES DE COLLABRIA

En utilisant votre carte de crédit Collabria (Remises, Centra Or, Mastercard Remises World Elite, Récompenses voyages Or, Mastercard World, Visa Remises Infinite, Visa Infinite, Dollars US, Remises Affaires sans frais, Affaires Platine ou Visa Infinite Affaires), vous acceptez les modalités suivantes, qui font partie intégrante de la convention d'utilisation conclue entre vous et nous. Dans le présent document, « vous », « votre », « vôtre » et « vos » se rapportent au titulaire principal et à tout cotitulaire, et « nous », « notre » et « nos » se rapportent à Collabria Financial Services Inc. (« Collabria »). Toutes les définitions figurant dans la convention d'utilisation de la carte s'appliquent aux présentes modalités.

I. Définitions

Dans la présente convention :

- « **compte** » désigne le compte Collabria ouvert au nom du titulaire principal;
- « **crédits de compte** » s'entend d'une valeur en dollars canadiens portée au crédit du compte à titre de récompense réclamée dans le cadre du programme pour toutes les cartes Collabria (sauf la carte en dollars américains);
- « **utilisateur autorisé** » s'entend d'une personne qui a été autorisée à utiliser la carte par le titulaire principal ou un cotitulaire, mais qui n'a aucune responsabilité financière à l'égard du compte;
- « **cardwise** » désigne le site Web et l'application mobile CardWise que vous utiliserez pour accéder aux renseignements de votre compte.
- « **carte** » désigne la carte de crédit Collabria que nous avons émise ainsi que toute carte de renouvellement ou de remplacement que nous émettons et tout autre moyen de paiement que nous vous fournissons pour vous permettre d'utiliser le compte;
- « **réseau de la carte** » désigne Mastercard International Inc. ou Visa Inc., selon l'affiliation de la carte indiquée dans la lettre d'activation;
- « **opération assimilée à une opération en espèces** » Opération assimilée à une opération en espèces » s'entend d'une opération visant l'achat d'articles que le Réseau de carte juge directement convertibles en espèces, y compris, sans toutefois s'y limiter, les opérations de jeu de hasard, mandats poste et virements bancaires, retraits aux GAB ou autres guichets, achats de devises (à une banque ou à un bureau de change), dépenses en cryptomonnaie, charges prépayées, chèques de voyage et actions;
- « **chèque de dépannage** » s'entend d'un chèque fourni par Collabria que vous pouvez utiliser pour faire des achats et recevoir des avances de fonds. Le montant inscrit sur un chèque de dépannage est porté à votre compte à titre d'avance de fonds;
- « **taux d'accumulation** » désigne le taux indiqué à l'article 2, Comment accumuler des points de récompenses Collabria, des présentes modalités;
- « **monnaie étrangère** » s'entend de toute autre monnaie que celle associée à la carte;
- « **carte-cadeau** » désigne une carte-cadeau fournie en tant que carte-cadeau de récompense;
- « **carte-cadeau de récompense** » désigne toute carte-cadeau offerte à titre de récompense dans le cadre du programme;
- « **en règle** » désigne un compte qui n'est ni fermé, ni en souffrance, ni autrement en défaut aux termes de la convention d'utilisation de la carte de Collabria, qui englobe les présentes modalités;
- « **cotitulaire** » désigne un titulaire qui a demandé une carte et dont la responsabilité financière est engagée à l'égard du compte en plus de celle du titulaire principal;
- « **article de récompense** » désigne tout article offert à titre de récompense dans le cadre du programme;
- « **achats nets** » désigne l'ensemble des achats de biens et services portés au compte, déduction faite de tout remboursement et rajustement;
- « **point** » s'entend d'un point de récompense Collabria émis dans le cadre du programme;
- « **titulaire principal** » désigne la personne qui a demandé une carte et au nom de laquelle le compte a été ouvert;
- « **programme** » désigne le Programme de récompenses de Collabria;

- « **récompense** » s'entend d'un article de récompense, d'une récompense voyage, d'une carte-cadeau de récompense ou d'une récompense en crédits de compte offert dans le cadre du programme et, pour les cartes Remises, Visa Remises Infinite, Mastercard Remises World Elite et Remises Affaires sans frais, ce terme s'entend également d'un dépôt porté au compte;
- « **récompense voyage** » s'entend de tout service de voyage (y compris les vols, les forfaits d'hébergement et les locations de voiture) offert à titre de récompense dans le cadre du programme.

2. Comment accumuler des points de récompense Collabria

| CARTE COLLABRIA | CE QUE VOUS ACCUMULEZ SUR LES ACHATS ADMISSIBLES (POINTS ACCORDÉS POUR CHAQUE DOLLAR D'ACHATS NETS) PAR CATÉGORIE APPLICABLE* | | | | |
|---|---|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| | ESSENCE | DIVERTISSEMENT | REPAS | ÉPICERIE | AUTRES ACHATS** |
| Remises | 2 ¹ | 1 ² | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Centra Or | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Récompenses voyages Or | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Mastercard World, Visa Infinite | 1 | 2 ³ | 2 ³ | 3 ⁴ | 1 |
| Dollars US | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Remises Affaires sans frais | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Mastercard Affaires Platine, Visa Infinite Affaires | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |

| CARTE COLLABRIA | CE QUE VOUS ACCUMULEZ SUR LES ACHATS ADMISSIBLES (POINTS ACCORDÉS POUR CHAQUE DOLLAR D'ACHATS NETS) PAR CATÉGORIE APPLICABLE* | | | | |
|---|---|--|----------------|----------------|-----------------|
| | MOBILITÉ DURABLE | CERTAINES FACTURES PÉRIODIQUES ET ACHATS DE DIFFUSION NUMÉRIQUE EN CONTINU | REPAS | ÉPICERIE | AUTRES ACHATS** |
| Mastercard Remises World Elite, Visa Remises Infinite | 4 ⁵ | 2 ⁶ | 2 ⁶ | 4 ⁵ | 1 |

* Pour accumuler des points de récompense Collabria au taux indiqué pour votre carte dans l'une des catégories applicables, les achats admissibles doivent être effectués auprès de commerçants appartenant à l'une des catégories ci-dessous. La description de chaque catégorie correspond aux descriptions des codes de commerçants établies par le réseau de cartes de paiement. Une seule catégorie applicable par achat.

** Les transactions ne sont pas toutes admissibles. Voir l'article 5, Attribution des points, pour connaître les transactions inadmissibles.

ESSENCE : Achats d'essence admissibles effectués auprès de commerçants appartenant à l'une des catégories du tableau ci-dessous.

| | | | |
|------|--|------|---|
| 5541 | Stations-service (avec ou sans services auxiliaires) | 5542 | Postes de distribution automatique de carburant |
|------|--|------|---|

REPAS : Achats de repas admissibles effectués auprès de commerçants appartenant à l'une des catégories du tableau ci-dessous.

| | | | | | |
|------|--|------|---------------------|------|----------------------------|
| 5812 | Restaurants et autres établissements de restauration | 5814 | Restaurants rapides | 5499 | Magasins d'aliments divers |
|------|--|------|---------------------|------|----------------------------|

ÉPICERIE : Achats d'épicerie admissibles effectués auprès de commerçants appartenant à l'une des catégories du tableau ci-dessous.

| | | | | | |
|------|-------------------------|------|--------------|------|---------------------------------|
| 5411 | Épiceries, supermarchés | 5462 | Boulangeries | 5422 | Boucheries (viande cong./réfr.) |
|------|-------------------------|------|--------------|------|---------------------------------|

DIVERTISSEMENT : Achats de divertissement admissibles effectués auprès de commerçants appartenant à l'une des catégories du tableau ci-dessous.

| | | | |
|------|---|------|--|
| 7832 | Cinémas | 4816 | Services informatiques et réseaux |
| 7911 | Studios de danse, écoles de danse et halls | 4899 | Câble, satellite et autres services de télévision/radio/diffusion en continu payants |
| 7922 | Productions en salle et billetteries | 5735 | Magasins de disques |
| 7929 | Groupes, orchestres et autres artistes non classés ailleurs | 5815 | Biens numériques – Médias audiovisuels, y compris livres, films et musique |
| 7932 | Salles de billard | 5816 | Jeux numériques |
| 7933 | Salles de quilles | 5817 | Biens numériques – Applications logicielles (jeux exclus) |
| 7991 | Attractions et expositions | 5818 | Biens numériques – Diverses catégories |
| 7996 | Parcs d'attractions, cirques, carnavaux | 5968 | Télémarketing direct – Vente en continu/par abonnement |
| 7998 | Aquariums, océanariums, delphinariums et zoos | 7841 | Vidéoclubs |
| 7999 | Services récréatifs, non classés ailleurs | 7994 | Salles d'arcade |

CERTAINES FACTURES PÉRIODIQUES ET ACHATS DE DIFFUSION NUMÉRIQUE EN CONTINU : Achats admissibles effectués auprès de commerçants appartenant à l'une des catégories du tableau ci-dessous.

| | | | |
|------|--|------|---|
| 4814 | Services de télécommunications, notamment les services téléphoniques prépayés et les services téléphoniques récurrents | 4816 | Services informatiques et réseaux |
| 4899 | Câble, satellite et autres services de télévision/radio/diffusion en continu payants | 5735 | Magasins de disques |
| 5815 | Biens numériques – Médias audiovisuels, y compris livres, films et musique | 5816 | Biens numériques – Jeux |
| 5817 | Biens numériques – Applications logicielles (jeux exclus) | 5818 | Biens numériques – Grands commerçants de biens numériques |
| 5968 | Télémarketing direct – Vente en continu/par abonnement | 7841 | Vidéoclubs |
| 7994 | Salles d'arcade | | |

* « Certaines factures périodiques et achats de diffusion numérique en continu » désigne les paiements mensuels automatiquement facturés à votre carte Mastercard Remises World Elite ou Remises Visa Infinite de Collabria. Les paiements périodiques ne sont pas tous assimilables à des factures périodiques et pourraient ne pas entraîner l'accumulation de points de récompense. Sont admissibles les factures et les paiements d'abonnement suivants : factures de téléphone cellulaire et services téléphoniques (services de télécommunications), services de diffusion en continu (vidéos et musique), téléchargements numériques et câble, satellite et autres services de télévision/radio/diffusion en continu payants.

MOBILITÉ DURABLE : Achats admissibles effectués auprès de commerçants appartenant à l'une des catégories du tableau ci-dessous.

| | | | |
|------|---|------|---|
| 4111 | Services de transport de passagers locaux et de banlieue, notamment les traversiers | 4121 | Taxis et limousines |
| 4131 | Autobus | 4789 | Services de transport, non classés ailleurs |
| 5552 | Recharge de véhicules électriques | | |

¹ Si le volume d'achats d'ESSENCE effectués avec une carte Remises dépasse 5 000 \$ dans l'année civile, les points accumulés pour tous les nouveaux achats nets passé ce montant entrent dans la catégorie « Autres achats » jusqu'au 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

² Si le volume d'achats de DIVERTISSEMENT effectués avec une carte Remises dépasse 5 000 \$ dans l'année civile, les points accumulés pour tous les nouveaux achats nets passé ce montant entrent dans la catégorie « Autres achats » jusqu'au 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

³ Si le volume combiné d'achats de DIVERTISSEMENT et de REPAS effectués avec une carte Mastercard World ou Visa Infinite dépasse 15 000 \$ dans l'année civile, les points accumulés pour tous les nouveaux achats nets passé ce montant entrent dans la catégorie « Autres achats » jusqu'au 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

⁴ Si le volume d'achats d'ÉPICERIE effectués avec une carte Mastercard World ou Visa Infinite dépasse 20 000 \$ dans l'année civile, les points accumulés pour tous les nouveaux achats nets passé ce montant entrent dans la catégorie « Autres achats » jusqu'au 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

⁵ Si le volume combiné d'achats d'ÉPICERIE et de MOBILITÉ DURABLE effectués avec une carte Mastercard Remises World Elite ou Visa Remises Infinite dépasse 20 000 \$ dans l'année civile, les points accumulés pour tous les nouveaux achats nets passé ce montant entrent dans la catégorie « Autres achats » jusqu'au 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

⁶ Si le volume combiné d'achats de CERTAINES FACTURES PÉRIODIQUES ET ACHATS DE DIFFUSION NUMÉRIQUE EN CONTINUE ET REPAS effectués avec une carte Mastercard Remises World Elite ou Visa Remises Infinite dépasse 20 000 \$ dans l'année civile, les points accumulés pour tous les nouveaux achats nets passé ce montant entrent dans la catégorie « Autres achats » jusqu'au 1^{er} janvier de l'année civile suivante.

3. Nos coordonnées

Si vous avez des questions au sujet du programme, visitez le site du Programme de récompenses de Collabria ou appelez le Service aux titulaires de carte au 1 855 341-4643.

4. Cotitulaires et utilisateurs autorisés

Les points accumulés par tout cotitulaire ou utilisateur autorisé sont automatiquement ajoutés au compte de points du titulaire principal. Les points accumulés au moyen d'une autre carte Collabria admissible que la vôtre ne peuvent être ajoutés à votre compte de points. Les utilisateurs autorisés n'ont aucun droit de recours contre nous relativement au programme.

5. Attribution des points

Vos achats nets vous rapportent des points seulement si votre compte est en règle.

Les achats nets sont portés à votre compte après votre inscription au programme. Nous confirmerons votre inscription au programme en indiquant votre total de points sur votre relevé de compte. Pour calculer les points, nous multiplions vos achats nets par le taux d'accumulation, puis arrondissons le résultat au dollar près.

Les opérations assimilées à des opérations en espèces, y compris les avances de fonds, ainsi que les intérêts, les frais, les paiements, les rajustements créditeurs ou débiteurs et les autres montants portés à votre compte qui ne sont pas des achats ne rapportent pas de points. Nous pouvons modifier de temps à autre la liste des opérations qui donnent des points. Le cas échéant, nous vous informerons par écrit au moins 60 jours à l'avance dans un avis qui inclura une description du changement (avec une description de la clause ajoutée ou modifiée et l'ancienne version de cette clause, s'il y a lieu).

Si, dans votre relevé de compte, le montant des remboursements dépasse celui des achats, des points seront retranchés de votre total accumulé ou des points attribués plus tard, selon le même calcul que celui indiqué ci-dessus.

6. Points bonis

De temps à autre, nous pourrions offrir des points bonis, soit en augmentant le taux d'accumulation, soit sur les achats effectués auprès de commerçants désignés ou d'un certain type. Des modalités supplémentaires peuvent alors s'appliquer.

Nous pourrions aussi vous offrir des points bonis sur la première utilisation de votre carte, lesquels seront ajoutés à votre compte après votre premier achat.

7. Ajout au compte de points

Sauf si votre compte n'est pas en règle ou s'il est fermé, les points gagnés chaque mois au moyen de votre carte seront automatiquement ajoutés à votre compte de points à la date de votre relevé de compte mensuel.

8. Annulation et retrait de points

Nous pouvons annuler tout point attribué par erreur. Nous pouvons refuser de vous attribuer des points ou retirer des points qui vous ont déjà été attribués si nous avons une raison de croire que vous avez commis ou permis une infraction à la convention d'utilisation de la carte de Collabria, qui englobe les présentes modalités. Nous pouvons refuser de transférer des points au compte de points ou d'en retirer des points qui vous ont déjà été attribués si nous annulons l'une ou l'autre des cartes associées à votre compte ou vos droits et privilèges liés à votre carte et à votre compte.

9. Échange de points contre des récompenses

Les points peuvent uniquement être échangés par le titulaire principal ou un cotitulaire. Ils doivent d'abord avoir été portés au compte de points, comme décrit à l'article 7, Ajout au compte de points, et il faut que le compte soit en règle.

10. Fermeture du compte

Vos points n'expireront pas tant que votre compte demeure ouvert et en règle, sauf dans le cas décrit à l'article 21, Annulation ou suspension du programme. Si votre compte est fermé, vous perdrez vos points à la date de la fermeture.

11. Échange de points de récompense

Vous recevrez des points conformément à ce qui est indiqué à l'article 2, Comment accumuler des points de récompense Collabria. Pour les échanger, vous devez disposer de la totalité des points nécessaires au moment de l'échange.

Vous pouvez échanger des points contre les options suivantes :

Toutes les cartes Collabria avec points de récompense

Vous pouvez commander des récompenses voyages, des articles de récompense, des cartes-cadeaux de récompense et des dons de bienfaisance sur le site du Programme de récompenses de Collabria, pourvu que vous ayez le nombre de points nécessaires dans votre compte de points.

Toutes les récompenses sont offertes sous réserve de leur disponibilité. Si une récompense n'est pas disponible, nous communiquerons avec vous pour savoir si vous souhaitez en commander une autre. Si la récompense de remplacement ne vous convient pas, vous pourrez la refuser sans frais. Si vous la refusez ou si aucune récompense semblable n'est disponible, vous pourrez annuler votre commande et les points applicables ne seront pas échangés.

Les cartes-cadeaux peuvent être assujetties à certaines modalités établies par l'émetteur, qui peuvent changer de temps à autre. Nous ne pouvons être tenus responsables si une carte-cadeau est refusée pour quelque raison que ce soit, notamment si l'émetteur devient insolvable ou fait faillite. Les certificats, les billets, les cartes-cadeaux et les autres récompenses imprimées vous seront envoyés par courrier.

Le nombre de points requis pour chaque récompense est indiqué dans notre catalogue en ligne sur le site du Programme de récompenses de Collabria ainsi que dans toute publicité ou offre spéciale que nous vous envoyons, et comprend les taxes applicables et les frais d'expédition de base.

Toutes les cartes Collabria (sauf la carte Dollars US)

Vous pouvez commander des crédits de compte pour votre carte Collabria sur le site du Programme de récompenses de Collabria, pourvu que vous ayez le nombre de points nécessaires dans votre compte de points.

Cartes Remises, Mastercard Remises World Elite, Remises Visa Infinite et Remises Affaires sans frais

Vous pouvez commander, sur le site du Programme de récompenses de Collabria, un dépôt en ligne (une remise en argent) dans un compte de dépôt quotidien de l'institution financière où vous avez obtenu votre carte Remises, Visa Remises Infinite, Mastercard Remises World Elite ou carte Remises Affaires sans frais, pourvu que vous ayez le nombre de points nécessaires dans votre compte de points. Vos points seront débités et transférés en argent dans votre compte dans les trois à cinq jours ouvrables. Les renseignements sur le compte utilisé pour demander la remise sont la seule responsabilité du titulaire de la carte, et tout retard ou contretemps dans l'exécution de la demande ne relève pas de Collabria.

Tous les échanges de points et toutes les réservations de voyage sont définitifs.

12. Retour d'articles de récompense

Garantie de satisfaction – Les articles peuvent seulement être retournés dans un délai de quinze (15) jours suivant leur réception par le client, à condition qu'ils soient dans leur emballage original non ouvert et en bon état pour la revente. Les frais d'expédition sont alors à votre charge. Sont exclus les récompenses voyages, les cartes-cadeaux, les crédits de compte, ainsi que les certificats, billets et autres récompenses imprimées.

Articles endommagés ou défectueux – Si un article a été endommagé durant le transport, vous devez nous en aviser dans les quarante-huit (48) heures après l'avoir reçu de sorte que nous puissions présenter une demande d'indemnisation au transporteur. Si un article est défectueux, vous devez nous en aviser dans les trente (30) jours après l'avoir reçu. Dans ces deux cas, vous n'aurez pas à assumer les frais d'expédition.

13. Votre relevé de compte de points

Lorsque des points vous sont attribués, votre relevé de compte de points, qui est inclus dans votre relevé de compte, indiquera le nombre de points que vous ont rapportés vos achats nets du mois. Si des erreurs ou des omissions ont été commises dans votre relevé de compte de points, vous devez nous en aviser par écrit au plus tard 30 jours après la date du relevé. Sinon, vous reconnaissez l'exactitude de votre relevé de compte de points, sauf pour ce qui est de tout montant incorrectement porté au compte, que nous pouvons annuler à tout moment. Vous pouvez également consulter votre solde de points sur le site du Programme de récompenses de Collabria.

14. Limitation de responsabilité et modalités supplémentaires

Les points ne peuvent pas être cédés ni échangés contre de l'argent. Vous devez respecter les modalités qui s'appliquent à toute récompense que vous recevez, y compris celles imposées par le fournisseur de la récompense.

Les dispositions suivantes ne visent pas les personnes résidant au Québec, où la *Loi sur la protection du consommateur* s'applique.

Vous nous dégagez, nous et nos mandataires, de toute responsabilité envers vous relativement à l'échange de points, à la réception ou l'utilisation des récompenses et à votre participation au programme.

Les dispositions suivantes ne visent pas les personnes résidant au Québec, où la *Loi sur la protection du consommateur* s'applique.

Sans préjudice de la généralité de ce qui précède, vous reconnaissez que nous ne pouvons en aucun cas être tenus responsables des pertes ou des dommages subis dans le cadre du programme par vous ou quelqu'un d'autre et causés par :

- notre omission de vous fournir un ou plusieurs relevés de compte de points;
- toute erreur ou omission dans le catalogue de récompenses ou ailleurs;
- un échange de points ou tout problème que vous ou quelqu'un d'autre avez eu avec vos récompenses; en échangeant vos points contre une récompense, vous nous dégagez de toute responsabilité relativement à l'échange ou à l'utilisation de cette récompense;
- un échange de points effectué par un utilisateur autorisé ou quelqu'un d'autre;
- la perte ou le vol d'une récompense;
- la suspension ou l'annulation du programme pour quelque raison de que ce soit;

- la suspension ou l'annulation de votre adhésion au programme, la fermeture de votre compte ou l'annulation ou l'invalidation d'une partie ou de la totalité de vos points;
- l'annulation d'une récompense;
- notre omission ou l'omission d'un fournisseur de récompense de vous fournir des renseignements, dans le cas où vous avez pris des dispositions de voyage différentes, voire plus coûteuses, que celles que vous auriez pu prendre autrement;
- la qualité du service ou toute action d'un fournisseur de voyages, y compris un manquement aux engagements formulés;
- l'achat d'un produit ou d'un service auprès d'un détaillant, d'un commerçant ou d'un fournisseur de services participant dans le cadre du programme;
- un lien vers un site Web qui ne nous appartient pas et que nous ne gérons pas.

15. Impôt

Vous assumez toute charge fiscale découlant de l'accumulation ou de l'échange de points ou encore de la réception d'une récompense.

16. Utilisation des renseignements

La protection de vos renseignements personnels est une priorité pour Collabria. Pour savoir comment et pourquoi nous les recueillons, les utilisons et les communiquons, reportez-vous au Résumé de la Politique de confidentialité de Collabria. Ce document explique aussi combien de temps et où nous conservons vos renseignements personnels et quels droits vous avez à l'égard de ceux-ci. Si vous avez des questions ou des plaintes concernant le Résumé de la Politique de confidentialité de Collabria, nos pratiques de confidentialité ou vos droits à l'égard de vos renseignements personnels, écrivez à privacy@collabriafinancial.ca.

Vous consentez expressément à ce que Collabria, ses mandataires et ses agents recueillent et utilisent les renseignements relatifs aux transactions effectuées à l'aide de votre carte de crédit afin de déterminer la catégorie d'achats admissibles et de vous octroyer des récompenses conformément aux présentes modalités du programme.

17. Renonciation

Notre renonciation expresse ou implicite à l'application stricte de l'une des modalités énoncées aux présentes, de même que toute prolongation de délai ou tout autre compromis que nous admettons, n'a aucun effet sur nos autres droits ou recours, n'est valide que pour le cas visé et n'est pas considéré comme une renonciation à nos droits et recours en cas de violation des présentes modalités. Aucun retard ni aucune abstention dans l'exercice de l'un de nos droits ou recours en vertu des présentes ne saurait constituer une renonciation à ce droit ou recours ou à tout autre droit ou recours.

18. Décès et divorce

Advenant le décès du titulaire principal, les points accumulés dans le compte de points peuvent être échangés par le bénéficiaire désigné par le fiduciaire de la succession, l'exécuteur testamentaire ou le liquidateur. Nous pouvons demander certains documents pour traiter cet échange. En cas de séparation ou de divorce, les points ne peuvent pas être partagés.

19. Modifications

Nous pouvons apporter des modifications au programme, notamment :

- aux récompenses;
- au nombre de points demandés pour toute récompense;
- au taux d'accumulation.

Le cas échéant, nous vous informerons par écrit au moins 60 jours à l'avance dans un avis qui inclura une description du changement (avec une description de la clause ajoutée ou modifiée et l'ancienne version de cette clause, s'il y a lieu).

20. Droit applicable

Les présentes modalités sont régies et interprétées conformément aux lois en vigueur dans la province ou le territoire canadien où le titulaire principal réside ou a résidé le plus récemment ainsi qu'aux lois du Canada. Si le titulaire principal n'a pas résidé au Canada, les présentes modalités sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de l'Ontario et du Canada.

21. Annulation ou suspension du programme

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de suspendre le programme moyennant un préavis de soixante (60) jours. Nonobstant toute disposition contraire dans les présentes modalités, le droit à l'accumulation et à l'échange de points prend fin au terme de la période d'avis de soixante (60) jours.

La carte Collabria est émise par Collabria Financial Services Inc. en vertu d'une licence.
Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

COLLRPR001 – 05JULY2023